

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2018

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2017-1252 PORTANT TRANSPOSITION DE LA
DIRECTIVE 2015/2366 CONCERNANT LES SERVICES DE PAIEMENT DANS LE MARCHÉ
INTÉRIEUR - (N° 812)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF3

présenté par
Mme Hai, rapporteure

ARTICLE 1ER TER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'entrée en vigueur »

les mots :

« de cette entrée en vigueur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.